

SE PRÉPARER AU SUCCÈS DE LA CINQUIÈME CONFÉRENCE D'EXAMEN DE LA CONVENTION SUR LES ARMES CHIMIQUES: UN GUIDE DES ENJEUX

Alexander Ghionis, Alexander Kelle et María Garzón Maceda
UNIDIR, Genève, 2023, <https://doi.org/10.37559/WMD/23/CWC/01>



< TÉLÉCHARGER LE RAPPORT COMPLET EN ANGLAIS
[unidir.org/CWCRevCon](https://www.unidir.org/CWCRevCon)

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

- Faisant suite à l'entrée en vigueur de la Convention sur les armes chimiques (CAC) en avril 1997, une Conférence d'examen est organisée **tous les cinq ans** depuis 2003. La cinquième Conférence d'examen de la CAC (CE-5) doit se tenir du 15 au 19 mai 2023 à La Haye.
- Les Conférences d'examen offrent l'occasion unique de **faire le point sur la mise en œuvre** du traité durant la dernière période quinquennale et de **définir la voie à suivre** en ce qui concerne l'application future de la CAC. En raison de la courte durée de la CE-5 (une semaine seulement), il sera difficile de procéder à un examen détaillé pendant la Conférence d'examen elle-même. C'est pourquoi une préparation préalable s'impose.
- Les Conférences d'examen quinquennales de la CAC ne se déroulent pas en dehors de tout contexte. D'une part, en sus des orientations fournies par la Convention elle-même concernant la conduite des conférences d'examen, ces dernières s'inscrivent dans un processus préparatoire qui commence au moins un an avant l'évènement proprement dit. Cette phase préparatoire s'articule autour des **éléments clés** suivants:
 - les travaux du Groupe de travail à composition non limitée visant à préparer les Conférences d'Examen; dans le cas de la CE-5, ceux-ci ont été réalisés par le Conseil Exécutif de l'Organisation pour l'Interdiction des Armes Chimiques (OIAC) en mars 2022;
 - le rapport périodique publié par le Conseil scientifique consultatif, dans lequel figure une analyse des progrès scientifiques et technologiques pertinents observés au cours des cinq années précédentes ainsi que les recommandations correspondantes en vue de l'application future de la Convention;
 - un résumé des modalités d'application de la Convention depuis la précédente conférence d'examen, établi par le Secrétariat technique;
 - d'autres événements préparatoires aux conférences d'examen, fournissant aux États parties à la CAC ou à une partie d'entre eux l'occasion de débattre;
 - des plans de contingence établie par les fonctionnaires pertinents et le Secrétariat, afin de pallier tout écart dans la conduite la plus efficace et efficiente des préparatifs de la Conférence d'examen.
- D'autre part, l'examen comme les orientations fournies par les États parties relatives à l'application future de la Convention peuvent être largement influencés par le **contexte mondial actuel**. Plus particulièrement, le contexte dans lequel se déroule la CE-5 se caractérise par:
 - une situation géostratégique complexe, aggravée par l'invasion de l'Ukraine, qui a des répercussions importantes sur les accords de maîtrise des armements et de désarmement;
 - l'approche de la fin de la destruction vérifiée de tous les stocks d'armes chimiques déclarés;
 - la menace persistante de l'utilisation d'armes chimiques par des acteurs non étatiques, tels que des groupes terroristes;
 - les progrès scientifiques et technologiques actuels présentant un intérêt pour la Convention, tant dans le domaine de la chimie que dans des domaines connexes et convergents.
- Les **règles et procédures** applicables aux conférences d'examen sont définies par le Règlement intérieur qui régit les sessions ordinaires de la Conférence des États parties, les conférences d'examen constituant des sessions extraordinaires. Selon toute vraisemblance, le programme de travail de la CE-5 devrait suivre la pratique établie précédemment en s'appuyant sur les travaux préparatoires du groupe de travail à composition non limitée et en faisant appel à la Commission plénière pour travailler à l'élaboration d'un document final.



- La **documentation et les documents de travail**, préparés pour l'essentiel par les États parties, mais aussi par le Secrétariat technique et le Conseil scientifique consultatif, contribuent au processus d'examen proprement dit et constituent un autre facteur de réussite de l'examen. Plus tôt les pays soumettent leurs rapports nationaux, plus on dispose de temps pour en discuter et trouver un terrain d'entente sur les questions importantes.
- Plusieurs **participants clés** contribuent au processus d'examen et à la Conférence elle-même. La présidence joue un rôle déterminant dans la réussite de la Conférence, tout comme d'autres représentants élus, notamment la présidence du groupe de travail à composition non limitée chargé des préparatifs de la Conférence. Le Secrétariat technique et les parties prenantes du secteur industriel, des organisations non gouvernementales et de la société civile apportent également des contributions essentielles.
- À l'instar des Conférences d'examen précédentes, la CE-5 permettra aux États parties de débattre de certaines **questions clés** susceptibles d'influencer l'issue de l'évènement. Parmi ces questions figureront très probablement:
 - la coopération et l'aide internationales dans le cadre de la CAC;
 - les allégations d'utilisation d'armes chimiques en Syrie et ailleurs;
 - l'avenir des mesures de vérification après la fin de la destruction vérifiée des stocks déclarés d'armes chimiques;
 - des questions d'organisation, notamment celles liées au nouveau Centre pour la chimie et la technologie, à la politique de recrutement et de titularisation de l'OIAC et au genre.
- Par le passé, les conférences d'examen ont donné des **résultats** variables. Toutes n'ont pas été couronnées de succès au point d'aboutir à un document final faisant l'objet d'un consensus et fournissant une orientation stratégique pour les cinq années qui suivent — la CE-4 en est un bon exemple. Compte tenu de ce qui précède, le présent rapport propose cinq résultats envisageables et examine leurs avantages et leurs inconvénients.

Résultat 1

Idéalement, adoption par consensus d'un document final majeur axé sur la stratégie.

Résultat 2

Répétition de l'issue de la CE-4: élaboration d'un rapport de la présidence faisant état des principales activités relatives à la mise en œuvre de la CAC et reflétant les débats tenus au cours du processus d'examen.

Résultat 3

Variation du résultat précédent comportant des décisions supplémentaires sur des questions spécifiques d'importance stratégique adoptées par la CE-5.

Résultat 4

Adoption d'un document final mineur par consensus.

Résultat 5

Adoption d'un document final majeur par vote.

- Dans sa conclusion, le rapport présente quelques **recommandations** à l'intention des États parties à la Convention sur les armes chimiques et d'autres parties prenantes concernées. Détaillées dans la section 10 du présent rapport, ces recommandations — non exhaustives — portent notamment sur les points suivants:

1

Commencer les **préparatifs** des conférences d'examen le plus tôt possible, notamment en élaborant des **plans de contingence** au cas où les résultats escomptés ne pourraient être atteints.

2

Prévoir des **occasions de débattre pour tous les États parties** afin de tirer parti des travaux du groupe de travail à composition non limitée, notamment dans le cadre d'ateliers et d'évènements.

3

Examiner la manière dont les **États parties peuvent faire entendre leur voix** en vue de renforcer la mise en œuvre de la Convention. Les **réunions hybrides** constituent un outil utile à cet égard.

4

Renforcer les **liens existants avec le secteur industriel et la société civile** afin de consolider la mise en œuvre de la Convention.

5

Reconnaître le rôle de la **coopération et de l'aide internationales** comme un élément clé de la CAC. Les activités liées à la prévention des risques chimiques et à la sécurité pourraient faire l'objet d'une attention particulière à cet égard et aboutir à un consensus.

6

Examiner l'avenir du **système de vérification** de la CAC, afin de s'assurer que l'OIAC conserve son rôle de dépositaire des connaissances et de l'expertise en matière d'armes chimiques et de leur destruction, et en vue de réviser et mettre à jour le régime de l'article VI.

7

Fournir une orientation stratégique et un financement durable pour le nouveau **Centre pour la chimie et la technologie**.

8

Établir un processus formel visant à examiner, évaluer et éventuellement modifier la **politique de recrutement et de titularisation** de l'Organisation.

9

Réaffirmer l'engagement en faveur de l'**égalité des genres** lors des débats techniques et politiques, soutenir les initiatives qui luttent contre les stéréotypes fondés sur le genre et promouvoir la diversité, et apporter une aide qui prend en compte les questions de genre.

10

Reconnaître que la réussite de la CE-5 peut prendre différentes formes. Bien que les États parties puissent avoir du mal à dégager un consensus, il existe toujours des **possibilités d'obtenir des résultats positifs** permettant de fournir des orientations stratégiques collectives sur des questions spécifiques.